

**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Mardi 6 Juin 2017**

Présents :

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : M Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : M Paul GRIFFE – M Jean Pierre BOUISSET -M Laurent RIVES - Mr Jean -Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : M Gilbert PLAGNES
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE – Mme Sylvette RIEUSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des IHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS - M Robert PRADES
- Commune de LAPRADE : Mr Jean-Michel COURREAU
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE - M Lahcène MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES MARTYS : M André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M Gilbert BATLLE
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES :
- Commune de ROQUEFERE :
- Commune de SAINT DENIS : M Gérard BONNAFOUX– Mme Chantal CONSTENSA
- Commune de SAISSAC : M Eric BETEILLE - Mme Pascale FUMMEY - M David HERRERO – M Philippe HORTALA - Mme Sophie VICENS
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS - Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA - Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : M Luciano STELLA

Absents excusés : M Satche DJORDJEVIC (Cuxac-Cabardès) - Mme Martine GARCIA

Absents :

Mme Janine CROS GIRAL (Fontiers-Cabardès) - M Guy JALABERT (Fraise Cabardès) – M Régis HUC (Labastide Esparbairénque)- Mr Jean-Claude PECH (Latourette Cabardès) -M Joseph SKALA (Miraval-Cabardès) -Mr Francis BELS (Roquefere) -Mr Michael LAURENT (Saint-Denis)- M Daniel GERI (Villardonnell) - Mme Sylvie LEENHARDT (Pradelles Cabardès)

Procuration :

Mme Sylvie LEENHARDT de la commune de Pradelles Cabardès a Mr André GUITARD

Mr David FERRE de la commune de Salsigne a Mr Stéphane BARTHAS

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 26 votants dont 2 procurations.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Madame Dorémus demande la parole et demande à ce que le site internet de la CDC soit actualisé en tenant des dernières élections qui ont eu lieu sur la commune.

Monsieur Le Président prend note.

- Approbation compte rendu du 4 Avril et du 10 Avril

Monsieur Le Président propose de valider les comptes rendus du 4 et 10 Avril.
Aucunes remarques ayant été formulées, le compte rendu est approuvé.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Compte rendu du Bureau :

- Attribution du marché : Aménagement d'un bureau d'information touristique à Lastours TOURISME / CULTURE / SPORT

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire du 27 Février 2017 a délégué sa compétence au bureau concernant l'attribution et la signature des marchés publics et accords-cadres passés sous forme de procédure adaptée inférieurs à 90 000 €, une information du bureau doit être communiquée au Conseil Communautaire. A ce titre un marché à procédure adaptée a été mis en place pour l'aménagement du bureau d'information touristique à Lastours.

Monsieur Jean-Louis Teissié, Vice-président en charge du Tourisme, de la Culture et du Sport fait part de la décision du bureau et des contraintes liées au site qui se situe dans un plan de prévision des risques des inondations. Cette contrainte a eu pour effet de prévoir une adaptation des travaux avec la mise en place d'une fenêtre de toit et d'une mezzanine.

En conséquence, par délibération du bureau en date du 9 Mai 2017, le marché concernant la réalisation d'un bureau d'information touristique a été attribué de la façon suivante :

LOT n° 1 Gros Œuvre attribué à l'entreprise SAS CDS, domiciliée à 32 rue des violettes, 11600 Villalier pour un montant de 19 627.25 € H.T soit 23 552.70 € TTC

LOT n° 2, Plâtrerie attribué à l'entreprise SCP du Pays d'OC, domiciliée à 12, Rue Jean Monnet - ZAC Cité 2 - 11000 CARCASSONNE pour un montant de 5 914.40 € H.T soit 7 097.28 € TTC.

LOT n° 3, Carrelages attribué à l'EURL SERRANO, domiciliée à 32b impasse Alphonse Allais za la fenouillette - 11600 CONQUES SUR ORBIEL pour un montant de 3 346.20 € HT soit 4 015.44 € TTC

LOT n° 4 et 5, Menuiseries intérieures et extérieures attribués à PRIMALU, ZI la Bouriette rue J.Mélias BP 1016 11 870 CARCASSONNE pour un montant de 10 700 € H.T soit 12 840 € TTC

LOT n° 6, Plomberie Ventilation à la SARL Mathieu Bautian domiciliée au Vic - 11 600 CONQUES-SUR-ORBIEL pour un montant H.T de 4 590 € H.T soit 5 508 € TTC

LOT n° 7, Electricité Chauffage à l'entreprise VERM, domiciliée 3 rue de Verdun 11 700 CAPENDU pour un montant H.T de 9 308.37 € H.T soit 11 170.04 € TTC

LOT n° 8, Peinture à la SARL Caudebronde Peintures, domiciliée route de la Félide 11 390 CAUDEBRONDE pour un montant H.T de 4 495.50 € H.T soit 5 394.60 € TTC

LOT n° 9, dépose amiante à l'entreprise MARTIN CONSTRUCTION, domiciliée rue Pierre Andrieu, 11 700 CAPENDU pour un montant de 7 000 € H.T soit 8 400 € TTC

LOT n° 10, Traitement des bois à l'EURL ISSALY, domiciliée 3 Rue Delta, 11590 Cuxac-d'Aude pour un montant de 1 475 € H.T soit 1 770 € TTC.

LOT n°11, Serrurerie à la SARL METAL D'OC, domiciliée Rue des Mûriers, 11700 Capendu pour un montant de 2 245 € HT soit 2 634 € TTC

FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

- Création de poste d'Educateur de Jeunes Enfants Principal

Monsieur Saxe explique que dans le cadre d'un l'avancement de grade par ancienneté, la Commission Administrative Paritaire du mois de Mars a donné un avis favorable à l'avancement de grade concernant un agent de la crèche de la façon suivante : d'Education de Jeunes Enfants à Educateur de Principal de Jeunes Enfants. Il convient de créer ce poste afin de pouvoir procéder à la nomination de l'agent.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

- Création de poste d'adjoint d'animation

Monsieur Hortala informe l'assemblée que la Communauté de Communes de la Montagne Noire envisage de ne pas rendre éligible les contrats à durées indéterminées au RIFSEEP. En conséquence, il est proposé de titulariser un agent de l'ALAE de l'école de Les Martyrs actuellement en CDI. En effet, cet agent bénéficiant actuellement d'un régime indemnitaire, il convient de la titulariser afin qu'elle puisse le conserver.

Monsieur Ferrer demande si dans un éventuel retour aux 4 jours, il est judicieux de titulariser cet agent ?
Monsieur Saxe répond que le retour aux 4 jours n'aura pas d'incidence sur la durée de temps de travail de l'agent.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Délibération instituant le RIFSEEP

Monsieur Hortala explique que suite à l'avis du Comité technique paritaire du mercredi 24 mai, le conseil communautaire doit se prononcer sur la mise en application du RIFSEEP.

Monsieur Saxe précise qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce RIFSEEP se décompose de l'IFSE, l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise et du CIA, le complément indemnitaire annuel. Le choix est de mettre en place le RIFSEEP à partir du mois d'Octobre 2017. La difficulté réside sur le fait que les décrets d'application de la fonction public d'état à la fonction publique territoriale ne sont pas publiés pour l'ensemble des grades. Par exemple, le décret pour la filière technique n'est pas à ce jour pas publié. Il conviendra de délibérer par la suite au cas par cas, en fonction de la publication des décrets.

Monsieur Le Président propose de passer au vote et de se mettre en conformité

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Mise en place du Compte Epargne Temps

Monsieur Saxe fait part que la Communauté de Communes a la possibilité d'instituer un compte épargne temps au sein de la collectivité. L'objet de ce dispositif est d'offrir la possibilité aux agents de demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé ou de repos compensateurs dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n°2004-878 du 26 août 2004. Ces modalités sont présentées au travers du projet de délibération qui était en téléchargement sur l'espace extranet.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée d'instaurer ce compte épargne temps qui est une disposition intéressante pour la Communauté de Communes et ses agents.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Délibération instituant le travail à temps partiel

Monsieur Saxe explique que le temps partiel est une modalité d'accomplissement du service qui permet à un agent territorial de consacrer une durée moindre à son activité professionnelle. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'exercice du temps partiel en fonction des nécessités, de la continuité et du fonctionnement des services ainsi que des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, après avis du Comité technique paritaire

A ce jour le Conseil Communautaire s'est prononcé à trois reprises concernant ce sujet. L'objet est de prendre une délibération globale permettant de gérer ces situations sans que l'organe délibérant ait besoin de se prononcer.

Monsieur Hortala informe que les modalités ont été présentées en Comité Technique et que le projet de délibération en téléchargement reprend les différentes règles du jeu. La mise en place de cette délibération permettra d'éviter de mobiliser le Conseil Communautaire pour ces sollicitations.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

- Modification du plan de financement sur l'opération de 'rénovation du lavoir de 'Pradelles-Cabardès'

Monsieur le Président informe l'assemblée que la validation du contrat de ruralité a modifié le plan de financement du projet de rénovation du lavoir de Pradelles Cabardès. Monsieur Le Président commente les tableaux suivants :

Plan de financement initial :

DEPENSES			RECETTES		
	<i>Coût H.T</i>	%		<i>Coût H.T</i>	%
TRAVAUX	25000	84	ETAT (FNADT)	11848	40
Maitrise d'œuvre	4620	16	DEPARTEMENT	11848	40
			CDC	5924	20
TOTAL	29 620	100	TOTAL	29 620	100

Plan de financement proposé suite à l'intervention du FSIL :

DEPENSES			RECETTES		
	<i>Coût H.T</i>	%		<i>Coût H.T</i>	%
TRAVAUX	25000	84	ETAT (FSIL)	14 810	50
Maitrise d'œuvre	4620	16	DEPARTEMENT	8 886	30
			CDC	5924	20
TOTAL	29 620	100	TOTAL	29 620	100

Monsieur Le Président propose de modifier le plan de financement tel que présenté qui ne modifie pas la part d'autofinancement de la collectivité.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

- Prêt : achat du camion benne à ordures ménagères

Monsieur Le Président rappelle que le conseil communautaire a validé l'acquisition d'un camion benne pour effectuer la collecte des ordures ménagères sur la partie est du territoire. Dans le cadre du budget prévisionnel 2017, il est inscrit en recettes la réalisation d'un emprunt d'un montant de 115 800 € pour permettre cette acquisition. Il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant : 115 800 €

Durée : 7 ans
Taux fixe Annuel : 1.10 %
Echéances : constantes (amortissement progressif du capital)

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Subvention au Club Omnisports Cuxacois : ouverture estivale de la piscine

L'ouverture estivale 2017 de la piscine de Cuxac-Cabardès est programmée du Lundi 10 Juillet au Vendredi 11 Août. Il est proposé que cette ouverture soit effectuée par le Club Omnisports Cuxacois moyennant une subvention d'un montant de 8 000 € liés aux frais de fonctionnement de la piscine pendant cette période. Monsieur Le Président explique qu'il convient de valider l'attribution de cette subvention par délibération. Monsieur Saxe précise que cette somme était budgétée 11 Charges à caractère général, article 611 prestation de services. Il ne s'agit pas d'un surcoût pour la collectivité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Décision modificative budgétaire Chapitre 11 au chapitre 65

En lien avec le point de l'ordre du jour précédent, il est rappelé que les frais de fonctionnement pour l'ouverture estivale de la piscine ont été budgétés sur le chapitre 11 Charges à caractère général, article 611 prestation de services. Il s'agit de virer la somme de 8 000 € au chapitre 65 article 6574 subventions de fonctionnement aux associations.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Convention de partenariat ouverture estivale de la piscine intercommunale avec la commune de Cuxac

Monsieur Le Président explique qu'en prévision de l'ouverture estivale de la piscine, une convention de partenariat est proposée entre la commune de Cuxac-Cabardès et la Communauté de Communes. Cette convention qui a déjà été mise en place l'année dernière, définit les conditions dans lesquelles un partenariat est engagé entre les deux collectivités pour assurer une ouverture de la piscine au public pour une période du 10 Juillet 2017 au 11 Août 2017 et de la mise à disposition de la salle pédagogique pour la fête locale du 14 Août 2017 au 21 Août 2017. Il est programmé une participation de la commune de Cuxac-Cabardès d'un montant de 6500 €. Monsieur Le Président remercie la commune de Cuxac-Cabardès pour ce partenariat et demande à l'assemblée de bien vouloir passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Demande de subvention 2017 : Maison de Services au Public

Monsieur Saxe fait part que dans le cadre de la Maison de Services au Public, il est proposé de demander une subvention de fonctionnement à l'Etat au titre du FNADT pour un montant de 15 000 € et au fond inter-opérateurs pour un montant de 15 000 €.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Modification des statuts : transfert de la compétence SPANC de compétence optionnelle à compétence facultative.

Monsieur Saxe évoque que dans le cadre de l'application de la loi NOTRE, il est inscrit que les compétences eau et assainissement sont indivisibles.

A ce titre, afin que la compétence continue d'être exercée par les communes au 1er janvier 2018, il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes de Communes en déplaçant la compétence du SPANC des compétences optionnelles aux compétences facultatives.

Monsieur Le Président a bien conscience des enjeux liés à cette compétence pense qu'il faudra être attentif à l'évolution de la réglementation. Un courrier de modification des statuts sera envoyé à chaque commune qui aura 3 mois pour délibérer à partir de la date de réception du courrier.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

COMMISSION ECOLES/ALAE

- Validation du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Monsieur Guitard informe l'assemblée que le PEDT de la Montagne Noire se termine en fin d'année scolaire. Il s'agit de le reconduire pour une durée de 3 ans. La particularité du PEDT proposé est celle de l'ajout de la thématique Handicap. La Communauté de Communes a participé à un appel à projet de la CAF de l'Aude pour pouvoir bénéficier d'une aide financière permettant l'acquisition de matériel adapté aux enfants porteurs de handicap et qui fréquentent les temps périscolaires. Monsieur Guitard souligne la qualité du travail effectué par la Direction de l'ALAE Montagne Noire et les équipes.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Recrutement d'un emploi contrat d'avenir

Monsieur Guitard explique que Le service enfance jeunesse est celui qui regroupe le plus d'agents. La proposition est de transformer le CDD (10.60 heures hebdomadaires) de Lisa Saïdi en contrat d'Avenir (35 heures). Le dispositif du contrat d'Avenir permet d'obtenir un financement à hauteur de 75 % du salaire brut.

Cette augmentation de son temps de travail permettra de palier à l'absence d'agents et diminuer les heures complémentaires aux agents qui effectuent ces remplacements.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- Questions diverses

- SIVOM du Cabardès : Action sociale d'Intérêt Communautaire

Monsieur Le Président réaffirme sa position concernant sa volonté de maintenir les services du SIVOM qui concernent les 23 communes. Pour autant, cette continuité et cette éventuelle reprise des services par l'intercommunalité est conditionnée d'une part à des réponses sur des incertitudes réglementaires et sur la garantie d'une solidarité entre les communes et la communauté de communes. Concernant les interrogations liées à la procédure du transfert et à certaines règles comptables une réunion est programmée le 27 juin au Département en présence de la direction générale des finances publiques, des organismes de tutelles (département et ARS), le SIVOM et la Communauté de Communes. Monsieur Le Président a des attentes fortes vis-à-vis de cette réunion pour obtenir des réponses.

- Mise en place du Transport à la Demande

Un point est effectué sur ce service. Il sera effectif pendant l'été 2017, une information sera communiquée au travers de brochures d'informations dédiées et du magazine de la CDC.

- Point Festi rando

Monsieur Teissier fait part de sa satisfaction sur le déroulement de la manifestation FESTI RANDO. Les différentes randonnées ont connu un réel succès. Le marché organisé sur la commune de SAISSAC a attiré plus de 200 personnes. L'externalisation de cette manifestation aux territoires alentours doit se poursuivre. Monsieur Teissier tient à remercier les agents de la CDC et l'ensemble des bénévoles qui ont assuré l'organisation de cette manifestation.

- Fête des crèches

Monsieur Barthas rappelle que la fête des crèches intercommunales aura lieu le 21 Juin à Cuxac.

Monsieur Le Président remercie les membres de l'assemblée présents et clôture la séance.

20 h 45 fin de séance